



# ANIMATEUR COMMERCE : PAS DE DECISION SOUS LA PRESSION

Depuis plusieurs semaines, des **Animateurs Commerce** nous alertent sur des **pressions exercées** dans certains magasins pour les inciter à accepter rapidement un poste de Vendeur Conseil ou à envisager une rupture conventionnelle.

Dans son courrier adressé aux organisations syndicales, nous rappelons que la Directrice des Ressources Humaines s'est engagée à temporiser toute décision concernant l'évolution du métier d'Animateur Commerce durant l'année 2026, afin d'analyser les effets des transformations en cours.

À ce jour, **aucune décision définitive** n'a été prise sur l'avenir du métier. Plusieurs scénarios restent possibles et la Direction a confirmé que les Animateurs Commerce (et ceux qui auraient accepté de changer de fonction) toujours présents dans l'entreprise pourraient bénéficier d'éventuels dispositifs qui seraient négociés en 2027.

Dans ce contexte, **aucune décision ne doit être prise sous la pression ou dans l'urgence.**

La CFTC invite chaque Animateur Commerce à prendre le temps nécessaire à la réflexion, à ne rien signer dans la précipitation et **à se rapprocher de ses représentants CFTC pour disposer d'une information complète et objective avant toute décision.**

Nous resterons particulièrement vigilants **au respect des engagements pris** par l'entreprise et continuerons à défendre les intérêts de l'ensemble des Animateurs Commerce concernés par ces évolutions.



**Rejoignez la CFTC !  
Pour garantir vos droits et  
un syndicalisme constructif**

